



Commissariat général au développement durable

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2019

JUIN 2020

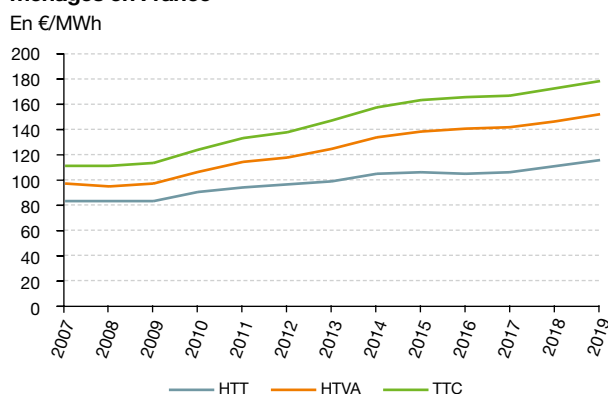
Le prix moyen de l'électricité pour les ménages français augmente de 3,8 % en 2019, à un rythme supérieur à l'inflation générale. Cette hausse est principalement liée aux mouvements des tarifs réglementés de vente d'électricité intervenus entre 2018 et 2019. Même si l'écart tend à se réduire, les ménages français paient l'électricité moins cher, en moyenne, que les ménages des autres pays d'Europe de l'Ouest.

Le prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises françaises augmente de 6,8 % en 2019. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix de l'électricité pour les entreprises en France reste compétitif en Europe, notamment par rapport aux autres grands pays d'Europe de l'Ouest.

LE PRIX MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS PROGRESSE SENSIBLEMENT

En 2019, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel en France s'élève à 178 €/MWh, en progression de 3,8 % par rapport à 2018 (graphique 1). Cette hausse, qui est

Graphique 1 : évolution du prix de l'électricité pour les ménages en France

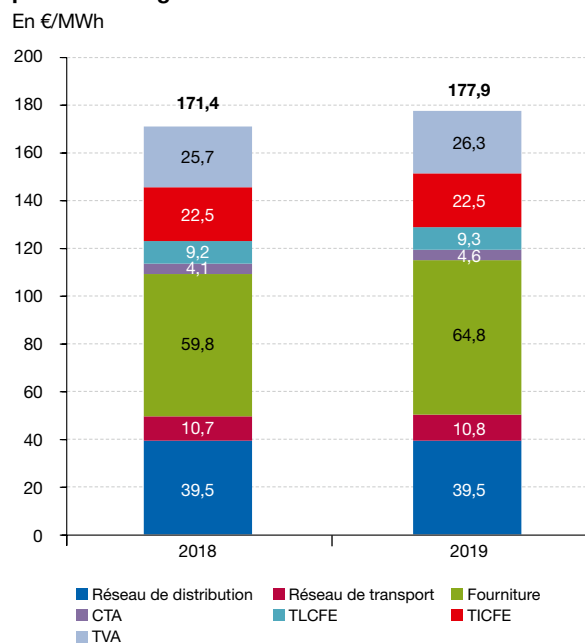


Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

supérieure à l'inflation générale des biens et services (1,1 %), est principalement liée aux mouvements des tarifs réglementés de vente d'électricité intervenus entre 2018 et 2019, ces derniers représentant encore 75 % des volumes vendus fin 2019.

Le prix moyen HTT pour les ménages s'élève à 115 €/MWh en 2019, en hausse de 4,7 %. La majeure part de ce prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture », qui représentent 65 €/MWh (graphique 2). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 50 €/MWh, correspond au coût d'acheminement payé via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

Graphique 2 : décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France en 2018 et 2019



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2019

(Turpe). Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution (lignes de moyenne et basse tension) pour 40 €/MWh, soit 22 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport (lignes de très haute et haute tension) pour 11 €/MWh, soit 6 % du prix TTC.

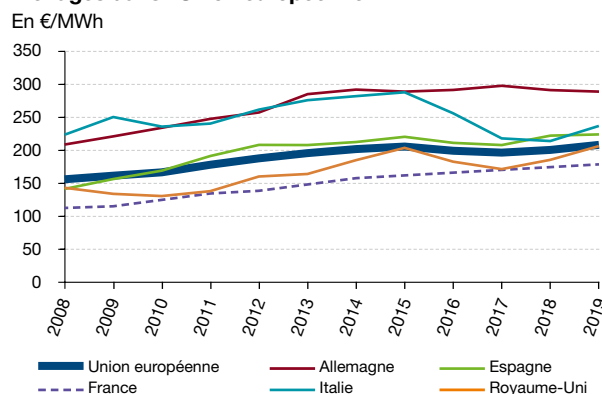
L'augmentation du prix HTT en 2019 trouve son origine dans celle de la composante « fourniture » (+ 8,4 %), qui elle-même s'explique très largement par l'évolution des prix de l'électricité sur le marché de gros. En particulier, les prix à terme pour 2019 ont fortement augmenté au cours de l'année 2018, tirés par les hausses du prix du gaz et du cours du quota de CO₂. Cette augmentation a entraîné une hausse des coûts d'approvisionnement des fournisseurs alternatifs, pour une part d'autant plus importante que le mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh, cession par EDF à ses concurrents d'une partie de sa production nucléaire à prix fixe) a été saturé, contraignant les fournisseurs alternatifs à davantage recourir au marché de gros. Cela a entraîné non seulement une augmentation des prix des offres de marché mais aussi, par suite, des tarifs réglementés de vente (TRV), ces derniers étant fixés par la Commission de régulation de l'énergie de sorte à pouvoir être concurrencés. La composante « acheminement » est restée en revanche quasiment stable entre 2018 et 2019.

Hors TVA, les taxes payées par les ménages représentent 36 €/MWh, soit 20 % du prix TTC, dont 22,50 €/MWh pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), 9 €/MWh pour les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) et 5 €/MWh pour la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Les taxes hors TVA, qui ont triplé depuis 2008, évoluent modérément depuis trois ans, du fait notamment du gel de la TICFE (qui a fusionné avec la contribution au service public de l'électricité) à 22,50 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2016. La TVA représente, quant à elle, 26 €/MWh, soit 15 % du prix TTC.

LES MÉNAGES PAIENT EN MOYENNE L'ÉLECTRICITÉ MOINS CHER EN FRANCE QUE DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

En 2019, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel s'élève à 207 €/MWh dans l'Union européenne, en hausse de 3,7 % par rapport à 2018, soit le même rythme

Graphique 3 : évolution du prix TTC de l'électricité pour les ménages dans l'Union européenne

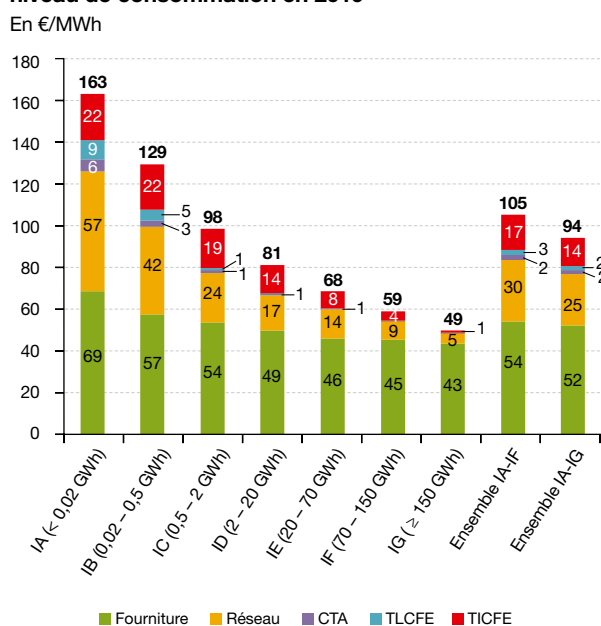


Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

d'évolution qu'en France. Le prix en France reste de 14 % inférieur à la moyenne de l'Union européenne, mais cet écart, qui était de 28 % en 2008, tend à se réduire. La France se classe au 16^e rang des pays où l'électricité est moins chère. Elle est devancée par tous les pays d'Europe de l'Est, mais est en revanche mieux positionnée que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le prix payé par les ménages est ainsi plus bas en France qu'au Royaume-Uni (205 €/MWh), en Espagne (223 €/MWh), en Italie (236 €/MWh) et en Allemagne (287 €/MWh), pays d'Europe où l'électricité domestique est la plus chère (graphique 3).

La position favorable de la France par rapport aux autres pays les plus peuplés ouest-européens s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, son bouquet énergétique, dominé aux trois quarts par l'électricité nucléaire, permet de limiter le coût de fourniture, que ce soit dans les tarifs réglementés de vente ou dans les offres de marché, via le mécanisme d'Arenh. Le coût de fourniture est ainsi sensiblement moins élevé en France qu'en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie notamment. Le coût d'acheminement apparaît également relativement modéré en France, inférieur à celui observé en Italie et en Allemagne en particulier. Enfin, en 2019, la fiscalité sur l'électricité consommée par les ménages pèse en France moins que dans les principaux pays limitrophes. Les taxes totales (63 €/MWh) y sont moins élevées qu'au Royaume-Uni (65 €/MWh), en Espagne et en Italie (99 €/MWh) et surtout qu'en Allemagne (156 €/MWh). Ce niveau élevé des taxes en Allemagne s'explique principalement par une politique de développement massif et précoce des énergies renouvelables électriques depuis la fin des années 2000 ainsi que par le choix d'en faire supporter le financement majoritairement aux consommateurs résidentiels.

Graphique 4 : prix hors TVA de l'électricité et ses composantes pour les entreprises en France suivant le niveau de consommation en 2019



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.
Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2019

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

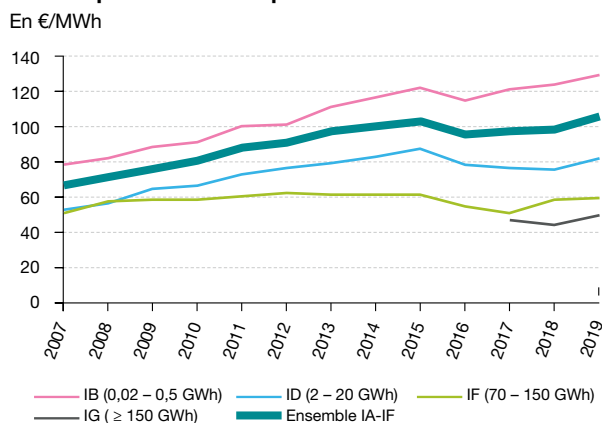
Les entreprises françaises paient l'électricité à un prix moyen hors TVA de 94 €/MWh en 2019 (graphique 4). Il se compose de 55 % de coût de fourniture (y compris commercialisation), 26 % de coût d'acheminement, payé via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), et 19 % de taxes. La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) représente en moyenne 78 % de ces dernières, les taxes locales de consommation finale d'électricité (TLCFE) 13 % et la contribution au tarif d'acheminement (CTA) 10 %. Le coût d'acheminement est, quant à lui, imputable à 40 % au réseau de transport et à 60 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient des prix proches des ménages, de l'ordre du triple de ceux payés par les plus consommatrices. Cet écart s'explique principalement par la fiscalité allégée dont bénéficient les entreprises électro-intensives et exposées à la concurrence internationale, ainsi que par les coûts d'acheminement. En effet, les entreprises les plus consommatrices, directement reliées au réseau de transport, ne contribuent pas au financement du réseau de distribution. En outre, depuis 2016, les sites fortement consommateurs d'électricité, qui présentent un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique, peuvent bénéficier d'une réduction sur le Turpe.

LE PRIX PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES PROGRESSE FORTEMENT EN 2019

Le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises (sur le champ de celles consommant moins de 150 GWh par an) augmente plus fortement en 2019 (+ 6,8 %) que les deux années précédentes (+ 1,1 % en 2018 et + 1,9 % en 2017) et dépasse son pic précédent de 2015 (graphique 5). Globalement, il était resté stable entre 2014 et 2018, après avoir augmenté de 5,6 % par an en moyenne entre 2007 et 2014. La hausse

Graphique 5 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises en France par niveau de consommation



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

en 2019 est principalement imputable au coût de fourniture, qui augmente de 12,9 % dans un contexte de niveau élevé des prix de gros et de saturation des volumes d'électricité nucléaire disponibles pour les fournisseurs alternatifs à un prix régulé (Arenh) inférieur au prix de marché en 2019.

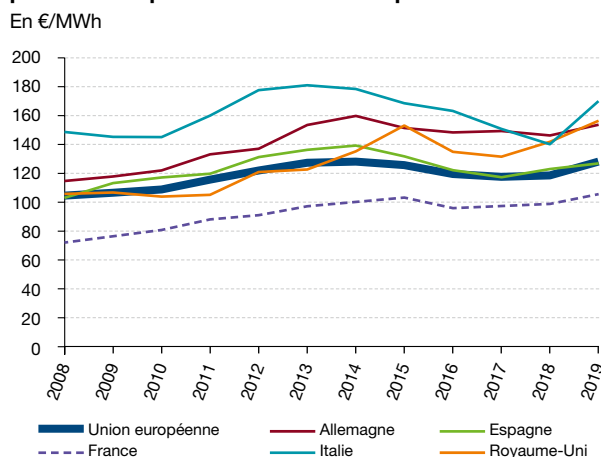
Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises électro-intensives. Même s'il remonte depuis 2018, le prix payé par les entreprises consommant entre 70 et 150 GWh par an a ainsi globalement baissé de 3,2 % entre 2013 et 2019, alors qu'il a augmenté de plus de 17 % sur la même période pour les entreprises consommant de faibles volumes (moins de 0,5 GWh).

LES ENTREPRISES FRANÇAISES BÉNÉFICIENT DE PRIX COMPÉTITIFS PAR RAPPORT À CELLES DES AUTRES GRANDS PAYS OUEST-EUROPÉENS

Le prix moyen de l'électricité pour les entreprises (hors TVA et sur le champ de celles consommant moins de 150 GWh par an) progresse de 7,9 % dans l'Union européenne en 2019, rythme légèrement supérieur à celui observé en France. Le prix moyen européen reste toutefois très légèrement inférieur à son niveau de 2014, en raison notamment de mesures de soutien prises par certains pays, dont la France, en faveur de leurs entreprises électro-intensives.

Les entreprises françaises bénéficient de prix inférieurs de 18 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (graphique 6). L'électricité consommée à des fins professionnelles est notamment moins chère en France (105 €/MWh) qu'en Espagne (127 €/MWh), en Allemagne (154 €/MWh) et en Italie (171 €/MWh). À l'inverse, les prix pratiqués dans les pays scandinaves et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est sont moins élevés qu'en France. L'écart entre la France et la moyenne de l'Union européenne tend toutefois à se réduire depuis une dizaine d'années, le prix français ayant davantage crû depuis 2008 (3,5 % en moyenne annuelle) que le prix moyen européen (1,8 %).

Graphique 6 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises dans l'Union européenne



Champ : sites non résidentiels consommant moins de 150 GWh par an (tranches IA à IF).

Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine hors Corse.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'électricité par tranche de consommation. Pour la France, le prix annuel est calculé comme la moyenne des prix semestriels jusqu'en 2016, mais est directement estimé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs pour 2017, 2018 et 2019. L'enquête fournit également les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières. Le partage du coût

d'acheminement entre distribution et transport est estimé à partir de chiffres fournis par RTE. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix. Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. L'enquête a été étendue en 2017 aux entreprises consommant plus de 150 GWh par an (tranche IG). Ces très gros consommateurs sont exclus de la comparaison européenne.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »). Pour rendre plus lisible cette information, il est nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches au cours des deux semestres. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui est utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pas pu être renseignés faute de client, le prix imputé est la moyenne européenne.

Pascal LÉVY, SDES

Dépôt légal : juin 2020
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

